



**Commission de l'autonomie de la
personne et de la silver économie**

**23030 - Autres actions spécifiques
dépendance personnes âgées**

**Proposition d'attribution de subventions
aux associations oeuvrant dans le domaine
géronologique et d'approbation de projets de
convention à conclure entre le Département
du Bas-Rhin et les structures concernées**

Rapport n° CP/2017/343

Service gestionnaire :

F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures oeuvrant dans le domaine gérontologique, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'ABRAPA et l'association ATOUT AGE et d'autoriser son président à les signer.

Il est proposé de décider d'attribuer les subventions suivantes :

1) Accueil de jour Maryse Bastie – ABRAPA

Pour répondre aux problèmes d'isolement des personnes âgées, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'ABRAPA ont décidé de créer l'accueil de jour Maryse Bastie en 1997.

Cet accueil de jour propose un ensemble d'activités à destination des personnes âgées de Strasbourg et environs pour favoriser les rencontres et rompre l'isolement social.

Contrairement aux accueils de jour dédiés aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, Maryse Bastie est destiné à un public isolé socialement, ou rencontrant des problèmes physiques ou psychiques (cf. projet de convention).

Le projet de cette structure est de favoriser la confiance en soi et la communication avec les autres et de permettre également de maintenir les capacités d'autonomie des personnes accueillies.

Sa capacité d'accueil est de 20 personnes.

Le Centre fonctionne les jours ouvrés. Les prestations et activités proposées sont conçues pour répondre aux objectifs suivants :

- permettre un accueil à la journée, une ou plusieurs fois par semaine ;
- chercher à maintenir les activités physiques, mentales ainsi que la vie sociale des personnes âgées.

L'ABRAPA a sollicité le Département du Bas-Rhin pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 92 846 € à l'ABRAPA pour participer au financement de l'accueil de jour Maryse Bastie.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport.

2) Association Pierre CLEMENT

L'association Pierre Clément œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage, par le soutien et le développement des soins palliatifs ainsi que par une aide psychologique.

L'association Pierre Clément a sollicité le Département du Bas-Rhin pour le versement d'une subvention pour l'année 2017, afin de poursuivre leur engagement auprès des personnes malades et leur famille. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 280 € à l'association Pierre Clément.

3) L'Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF)

L'Association Générale des Familles poursuit ses objectifs de défense des intérêts des familles par l'information, la formation et l'éducation, ainsi que par des actions et activités destinées à améliorer leur qualité de vie. Elle apporte également son soutien aux parents d'adolescents dans leur fonction parentale.

En 2017, et s'agissant de ses activités gérontologiques, l'Association a poursuivi et développé les moments de convivialité pour créer le lien social et rompre la solitude.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 100 € à l'AGF pour l'année 2017.

4) Association Atout Age

Portée par les trois régimes principaux de retraites (CARSAT, MSA, RSI), l'association Atout Age développe une politique de prévention du vieillissement sur l'ensemble du territoire alsacien en portant une attention particulière aux territoires et aux populations fragiles avec pour objectifs de :

- améliorer les conditions de vie des séniors,
- réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins et à la prévention,
- réduire le recours aux soins,
- agir en amont des difficultés d'équilibre (prévention des chutes),
- maintenir et développer le lien social.

En 2017, Atout Age déploie une offre de prévention diversifiée sous la forme de 161 actions ciblant 1 771 personnes en Alsace. Les thématiques proposées intègrent le bien-vieillir, la mémoire, l'équilibre, l'activité physique adaptée, les plaisirs de la table, l'habitat et la sécurité, les nouvelles technologies, le passage à la retraite et la conduite en sécurité. L'association cible particulièrement les publics fragiles et les territoires prioritaires dans le cadre de l'observatoire des fragilités. Le projet s'inscrit dans le cadre des orientations de la Conférence des financeurs.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Atout Age pour l'année 2017.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport.

5) Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)

La Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) souhaite promouvoir, en partenariat avec le Département, les métiers des services à domicile qui sont un vivier d'emplois essentiels et non délocalisables pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables.

A ce titre, la FEPEM souhaite pouvoir disposer d'un financement pour participer à la réalisation d'un court film qui serait tourné dans le Bas-Rhin. Celui-ci mettrait largement en valeur l'action du Département sur la thématique de la professionnalisation et de la qualité de l'emploi dans le domaine des services à la personne, et notamment vis-à-vis des publics allocataires du RSA.

Cette vidéo comprendrait :

- une partie mettant en avant des stagiaires en situation de travail ;
- 2 ou 3 témoignages de parcours différents.

Il est proposé d'attribuer une aide de 1 000 € pour soutenir le plan média et réalisation financière de la production de cette vidéo.

6) Synthèse des propositions

Afin de soutenir ces différentes structures, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'engager un montant total de 123 226 €, sur les lignes de crédit 31919 et 32049, pour les associations :

- ABRAPA (92 846€) ;
- Pierre Clément (2 280€) ;
- AGF (2 100€) ;
- Atout Age (25 000€) ;
- FEPEM (1 000€).

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention à conclure entre le Département et l'ABRAPA ainsi qu'entre le Département et l'association Atout-Age.

La commission Autonomie et Silver développement a émis un avis favorable à ces propositions le 6 juillet 2017.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31919	65-6574-538	98 226,00 €	98 226,00 €	98 226,00 €
32049	65-6574-538	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer des subventions pour l'année 2017 pour l'ABRAPA (92 846€), Pierre Clément (2 280€), l'AGF (2 100€), Atout Age (25 000€) et la FEPEM (1 000€), représentant un montant total de 123 226 € ;*
- *approuve les termes des deux projets de convention à conclure avec l'ABRAPA et Atout Age ;*
- *autorise son président à signer les conventions à conclure, sur ce modèle, avec l'ABRAPA et Atout Age.*

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY